

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial du produit/désignation** GREEN&CLEAN M2 ROT | RED | ROUGE | ROSSO

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

##### Secteur d'utilisation

SU20 Santé publique.

##### Catégories de produits [PC]

désinfectant

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Producteur

METASYS Medizintechnik GmbH

Florianistrasse 3

Österreich-6063 Rum bei Innsbruck

Téléphone: \*43-512-205420

Télécopie: \*43-512-205420-7

E-mail: sebastian.geiger@metasys.com

Service responsable de l'information: DES/ ENT

Renseignement téléphone: \*43-512-205420

Renseignement fax: \*43-512-205420-7

E-mail (personne compétente): sebastian.geiger@metasys.com

www.metasys.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf München \*49-(0)89-19240

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### description des dangers

#### Désignation des dangers:

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Dangers pour la santé

Acute Tox. 4

##### Consignes en cas de risques pour la santé

H302 Nocif en cas d'ingestion.

##### Dangers pour la santé

Skin Corr. 1B

##### Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

##### Dangers pour la santé

Resp. Sens. 1

##### Consignes en cas de risques pour la santé

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

## Dangers pour l'environnement

Aquatic Acute 1

### consignes en cas de risques pour l'environnement

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### Pictogrammes des risques



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

#### Consignes en cas de risques pour l'environnement:

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Conseils de prudence

#### Informations générales:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

#### Réaction:

P301+ P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Sofort GIFTINFORMATIONSZENTRUM oder Arzt anrufen.

P342 + P311 Bei Symptomen der Atemwege: GIFTINFORMATIONSZENTRUM oder Arzt anrufen.

#### Conservation:

P405 Garder sous clef.

#### Evacuation:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans .

### Identificateurs produit

Subtilisin

Diocetyl diméthylammoniumchlorid  
Cocospropylendiamin guanidinium diacetat  
N-(-3-Aminopropyl)-N-docecylpropan-1,3,-diamin

### 2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1/3.2 Substances/Mélanges

#### Composants dangereux

Subtilisin	1 %
CAS 9014-01-1	
EC 232-752-2	
INDEX 647-012-00-8	
STOT SE 3, H335 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Resp. Sens. 1, H334	
edetic acid; (EDTA)	<5 %
CAS 60-00-4	
EC 200-449-4	
INDEX 607-429-00-8	
Eye Irrit. 2, H319	
Diocetyl diméthylammoniumchlorid	25 %
CAS 5538-94-3	
EC 226-901-0	
Cocospropylendiamin guanidinium diacetat	<8 %
CAS 85681-60-3	
EC 288-198-7	
N-(-3-Aminopropyl)-N-docecylpropan-1,3,-diamin	4 %
CAS 2372-82-9	
EC 219-145-8	

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### En cas d'inhalation

En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### après contact avec la peau

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

### En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### Informations complémentaires

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

### 5.1 Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Poudre d'extinction. Eau pulvérisée.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Produits de pyrolyse, toxique.

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes nitriques (NOx). Monoxyde de carbone.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

#### Mesures de précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuel

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée disponible

### 6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

#### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Lors de travaux de remplissage, de transvasement ou de dosage ou encore de prélèvement d'échantillons, utiliser : dispositifs fermés. Utiliser un système de dosage fermé.

---

---

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conseils pour le stockage en commun****Classe de stockage**

Brennbare ätzende Stoffe (flüssig).

**Autres indications relatives aux conditions de stockage****température de stockage**

Valeur 0 - 30 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Recommandation**

Observer le mode d'emploi.

---

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail**

n°CAS	Agent	LTV	STV	remarque
64-17-5	Ethanol	1900 mg/m <sup>3</sup> 1000 ppm	9500 mg/m <sup>3</sup> 5000 ppm	
67-63-0	Propan-2-ol		980 mg/m <sup>3</sup> 400 ppm	France
				France

LTV = valeur limite au poste de travail à long terme

STV = valeur limite au poste de travail à court terme

source: GESTIS International Limit Values (<http://limitvalue.ifa.dguv.de/>)Procédé de surveillance ou d'observation.: GESTIS Analytical Methods (<http://amcaw.ifa.dguv.de/>)**8.2 Contrôle de l'exposition****Protection individuelle****Protection yeux/visage****Protection oculaire appropriée:**

Lunettes de protection hermétiques.

**Protection de la peau****Matériau approprié:**

NBR (Caoutchouc nitrile).

**Temps de pénétration (durée maximale de port) >480 min****Épaisseur du matériau des gants 0,4 mm****Mesures de protection supplémentaires pour les mains**

Porter si possible des gants en coton par-dessous.

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**aspect**
**État**

liquide:

visqueux

**Couleur**

rouge

**Odeur**

caractéristique

	paramètre	Méthode - source - remarque
pH	11	
Point de fusion/point de congélation		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		non déterminé
Point éclair (°C)	>63 °C	Point éclair (°C):
Taux d'évaporation		non déterminé
inflammabilité		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité		non déterminé
limite inférieure d'explosivité		non déterminé
Pression de la vapeur		non déterminé
Densité de la vapeur		non déterminé
Densité relative	1,01 g/cm <sup>3</sup>	Temperature 20 °C
Solubilité dans les corps gras (g/L)		non déterminé
Solubilité dans l'eau (g/L)		complètement miscible
Soluble (g/L) dans		non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau		non déterminé
Température d'auto-inflammabilité		non déterminé
Température de décomposition		non déterminé
Viscosité, dynamique	90 mPa*s	Temperature 25 °C
temps d'écoulement		non déterminé
Viscosité, cinématique		non déterminé

**9.2 Autres informations**
**Teneur en solvant (%)**
**Valeur 2,9 %**

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

#### Matières à éviter

Acide.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Toxicité orale aiguë** 879 mg/kg

#### Dose efficace

ETAmix calculé:

#### Espèce:

Rat.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

**Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés** 0,14 mg/L

#### Dose efficace

EC50

**Durée du test** 48 h

#### espèce

Daphnia magna (puce d'eau géante)

#### Résultat / évaluation

Toxique pour puces d'eau.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradation

**ingrédient** Dioctyldimethylammoniumchlorid

**Taux de décomposition (%):** <89 %

#### Méthode

OECD 303A

---

**Estimation/classification**

non persistant. biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6 Autres effets nocifs**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination appropriée / Produit**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Élimination appropriée / Emballage**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

**Code des déchets produit** 070699

**déchets dangereux** Non

**Désignation des déchets**

déchets non spécifiés ailleurs

**remarque**

Éliminer en observant les réglementations administratives.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA- DGR)
14.1 N° UN	1903	1903	1903
14.2 Désignation officielle pour le transport	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DIOCTYLDIMETHYLAMMONIUMCHLORIDE, COCOSPORYLEN DIAMIN GUANIDINIUM DIACETAT)	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (DIOCTYLDIMETHYLAMMONIUMCHLORIDE, COCOSPORYLEN DIAMIN GUANIDINIUM DIACETAT)	Disinfectant, liquid, corrosive, n.o.s. (DIOCTYLDIMETHYLAMMONIUMCHLORIDE, COCOSPORYLEN DIAMIN GUANIDINIUM DIACETAT)
14.3 Classe(s)	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Oui.	Oui.	Oui.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable	non applicable	non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable	non applicable	non applicable

**Informations complémentaires - Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Étiquette de danger	8
Code de classification	C9
Quantité limitée (LQ)	5 L
Danger n° (code Kemler)	80
code de restriction en tunnel	E
catégorie de transport	3

**Informations complémentaires - Transport maritime (IMDG)**

Polluant marin Oui.

**Informations complémentaires - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

Quantité limitée (LQ) 1

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations EU****autres réglementations (UE)****Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières dangereuses :**

96/82/EG, annexe I, partie 2: Observer les seuils quantitatifs des phrases R.

**Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)**

**Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 2,9 Pds %**

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Indications de changement**

2018 Sept: check of data by Sebastian Geiger

**Références littéraires et sources importantes des données**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.